

**PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026**

Convocation du : 3 mars 2026

Date de publication : 10 mars 2026

Nombre de conseillers :

- En exercice : 12
- Présents : 8
- Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, les dix mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LE GOFF Frédéric, Maire.

Étaient présents : Mme BAUDART Marie-Édith, Mme SAUVAGE Sophie, Mr AUBOURG Yves, Mr CHOPART Frédéric, Mme MENARD Joy, Mr. MARECAL David, Mr DOREE Claude,

Absents excusés : Mme ARROUET Catherine (pouvoir à David) Mr QUIBEL Benjamin (pouvoir à Mme MENARD), Mme DUBOIS Virginie (pouvoir à Mme SAUVAGE), Mr. AGASSE Mickaël (pouvoir à Mr CHOPART Frédéric)

Absents :

Secrétaire de séance : Mr CHOPART Frédéric

Approbation du Compte Financier unique 2025

La séance du vote du compte financier unique est présidée par Marie-Edith BAUDART, doyenne d'âge.

E CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

C'est un document commun entre l'ordonnateur et le comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Conformément à la Loi Monsieur le Maire se retire de la séance.

Vu le rapport détaillé de présentation du CFU,

Il est proposé au conseil municipal :

Les comptes sont arrêtés comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
E- Dépenses	946 115.61 €
B- Recettes	942 920.54 €
G = B-E Solde des réalisations	- 3 195.07 €
H- Excédent antérieur reporté	137 531.98 €
G+H Résultat de clôture 2025	134 336.91 €
<u>Section d'investissement</u>	
E- Dépenses	1 186 864.44 €
B-Recettes	809 051.25 €
G = B-E Solde des réalisations	- 377 813.19 €
H-Excédent antérieur reporté	218 931.10 €
G+H Résultat de clôture 2025	- 158 882.09 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Fonctionnement : - 3 195.07 Euros

Investissement : - 377 813.19 Euros

RÉSULTAT DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

Fonctionnement : 134 336.91 Euros

Investissement : -158 882.09 Euros

Approbation à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Le CFU 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir examiné le compte financier unique et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit,

A – Résultat de l'exercice 2025 - 3 195.07 €

B – Résultat antérieurs reporté 250 783.74 €

C – Résultat à affecter (R002 Fonctionnement) 134 336.91 €

023 Virement de la section fonctionnement 64 000 €

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Adoption à l'unanimité

Vote des taux communaux

Monsieur le Maire, propose de voter le taux des taxes directes locales (pas d'augmentation) soit :

TH résidences secondaires et locaux vacants	13.11 %
TFPB	47.35 %
TFNB	74.28 %

Après délibération, l'ensemble du Conseil municipal approuve le maintien de ces taux pour l'année 2026.

Vote des Subventions aux associations

Le montant total des subventions sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération et vote à l'unanimité du Conseil Municipal est de 14 880 euros pour l'année 2026.

Adoption à l'unanimité.

Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente son projet de budget primitif pour 2026 et invite le conseil à voter ce budget par chapitre.

Chaque chapitre est examiné et validé par le Conseil Municipal pour un total de 1 054 716.05 € en **Fonctionnement** et 670 187.01 € en **Investissement**.

Adoption à l'unanimité.

Convention reversement TCCFE par la Métropole Rouen Normandie à la commune de Moulineaux et autorisation de signature

Monsieur le Maire expose :

La convention arrivant à échéance. La Métropole Rouen Normandie a instauré la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) pour les communes de moins de 2000 habitants à compter du 1er janvier 2018.

Cette convention a pour objet de définir les modalités administratives et financières de reversement de la TCCFE, ou de toute recette de taxe qui s'y substituerait, perçue par la Métropole sur le territoire de la Commune.

Après lecture de cette convention et de ses dispositions, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette convention et autorise M. Le Maire à signer ce document.

Délibération portant remboursement à la coopérative scolaire de l'école maternelle Claude Monet

La facture du spectacle du Théâtre de marionnettes d'un montant de 552 € a été réglé en totalité par la coopérative de l'école maternelle alors que la commune participe à hauteur de 50 %.

A ce titre Monsieur le Maire propose le remboursement de 276 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle Claude Monet.

Adoption à l'unanimité.

Fin de séance 19h15

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MOULINEAUX' at the top and 'Seine-Maritime' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star above. There are two small stars on either side of the central emblem.